



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Marseille, le 2 août 2021

**Rapport de contrôle de l'Inspection de l'environnement
chargée des installations classées**

Réf. :	Sans objet					
Pièces jointes :	Fiche d'observations					
Copies :	<input checked="" type="checkbox"/> Exploitant <input checked="" type="checkbox"/> DREAL PACA <input checked="" type="checkbox"/> SG préfecture 13 <input type="checkbox"/> Sous-préfecture Aix-en-Provence <input type="checkbox"/> Autre : <input checked="" type="checkbox"/> Chrono <input checked="" type="checkbox"/> SPR DREAL <input type="checkbox"/> Sous-préfecture Istres <input checked="" type="checkbox"/> UD <input type="checkbox"/> Sous-préfecture Arles					

Établissement contrôlé				
Raison sociale et adresse de l'établissement contrôlé		ELENGY CAVAOU ROUTE DES PLAGES – LE CAVAOU 13270 – FOS SUR MER		
Activité principale		Terminal méthanier		
Codes DREAL	N°S3IC : Priorité DREAL : Régime : Directives :	0064-02139 <input checked="" type="checkbox"/> P1 <input type="checkbox"/> P2 <input type="checkbox"/> P3 <input type="checkbox"/> Autre <input checked="" type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> NC <input checked="" type="checkbox"/> Seveso : <input checked="" type="checkbox"/> Seuil Haut <input type="checkbox"/> Seveso Seuil Bas <input type="checkbox"/> IED		

Visite d'inspection			
Date de la visite : 20/05/2021			
Type de visite	<input checked="" type="checkbox"/> Inopinée <input type="checkbox"/> Annoncée Date de l'annonce : Sans objet	<input checked="" type="checkbox"/> Administrative <input type="checkbox"/> Pénale	<input checked="" type="checkbox"/> Programmée <input type="checkbox"/> Réactive
Circonstances de la visite	<input checked="" type="checkbox"/> Plan de contrôle de la DREAL <input type="checkbox"/> Incident/Accident du :	<input type="checkbox"/> Plaintes <input type="checkbox"/> Autre :	
Thèmes de la visite	Exercice de sécurité civile		
Principales installations contrôlées	Salle de contrôle		
Référentiels du contrôle	Arrêté préfectoral d'autorisation n° 144-2011A du 13/02/2012		
Fonctions de(s) personne(s) rencontrée(s)	Société	Qualité	
	ELENGY	<ul style="list-style-type: none"> - Délégué Technique Terminaux de Fos - Chef de division QHSE - Responsable Division Conduite - Contract manager - Equipe de quart 	

1. Éléments de contexte

La visite d'inspection du 20 mai 2021 s'inscrit dans le cadre d'un exercice de sécurité civile organisé par le Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Économiques de Défense et de la Protection Civile (SIRACEDPC) de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

La DREAL PACA et le SDIS 13 ont été mandatés à cet effet pour mener à bien le déroulement de cet exercice. Ce dernier avait pour objectif de tester la réactivité des sites (ELENGY Cavaou et FLUXEL Fos) face à un évènement induisant la mise en œuvre du POI/PPI ainsi que l'information des autorités et des services concourant à la réponse de sécurité civile.

Un debriefing à chaud en présence des parties prenantes a été réalisé à l'issue de l'exercice pour faire état des premiers constats. Un retour d'expérience sera également organisé par le SIRACEDPC à partir des contributions de chaque acteur.

Le présent rapport rend compte des constats relevés sur les activités en fonctionnement telles qu'elles étaient le jour de l'inspection et des suites données à cette affaire.

Seules les prescriptions du référentiel du contrôle citées en première page ont été contrôlées le jour de la visite.

2. Principaux constats effectués lors de la visite d'inspection

2.1. Suites données à la (aux) précédente(s) inspection(s) :

Les constats relevés lors d'inspections précédentes n'ont pas été examinés à l'occasion de l'inspection du 20 mai 2021.

2.2. Constats de la visite d'inspection :

Les prescriptions contrôlées ont fait l'objet de six observations qui sont détaillées dans la fiche jointe en annexe du présent rapport.

3. Conclusion et propositions de l'Inspection

Au regard des constats relevés, l'Inspection de l'environnement chargée des installations classées propose à Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône les suites suivantes :

- Actualisation des prescriptions applicables

Sans objet.

- Non-conformités conduisant à une mise en demeure

Sans objet.

- Autres constats susceptibles de conduire à une proposition de mise en demeure

Sans objet.

- Observations

Il est demandé à l'exploitant d'apporter des éléments de réponse aux observations formulées dans le cadre de cette visite sous un délai de 15 jours. A défaut, l'exploitant justifiera les délais de réponse proposés.

D'autres suites pourront être envisagées en fonction des éléments de réponse apportés par l'exploitant.

Conformément aux articles L. 171-6 et L. 514-5 du code de l'environnement, une copie du présent rapport a été adressée à l'exploitant.